

REDACTION
ABONNEMENTS :

3, Rue Pépinet

On peut s'abonner aussi dans
tous les bureaux de poste.Téléphone :
23.404, 28.405, 28.406, 28.407

Compte de chèques II. 2

PRIX D'ABONNEMENT : SUISSE : 1 an, fr. 28.— ; 6 mois, fr. 16.— ; 5 mois, fr. 8.50 ; 1 mois, fr. 3.— . FRANCE ET COLONIES : 1 an, fr. 32.— ; 6 mois, fr. 18.— ; 5 mois, fr. 10.80 ; 1 mois, fr. 4.— . AUTRES PAYS : 1 an, fr. 40.— ; 6 mois, fr. 20.50 ; 3 mois, fr. 10.80 ; 1 mois, fr. 4.— (argent suisse).

PRIX DES ANNONCES : (Calcul millimétrique) Annonces, 19 cts le mm de haut (36 mm large). Réclames, 87 cts le mm de haut (68 mm large). Offres et demandes de places, 35 cts le mm de haut (74 mm large).

LETTRE DE BELGIQUE

(De notre correspondant particulier)

La politique douanière de la Belgique

La Chambre a consacré toutes les séances qu'elle a tenues depuis le deuxième mardi de novembre, à la discussion des interpellations sur la crise économique, les difficultés de l'agriculture et l'orientation de la politique douanière de la Belgique. De nombreux discours ont été évidemment prononcés qui n'ont pas fait avancer d'un pas la solution des difficultés que la Belgique n'est pas la seule à éprouver mais qui au moins ont eu le mérite de faire préciser par le gouvernement ses intentions sur les grands travaux qu'il se propose d'entreprendre pour conjurer le chômage dans la mesure du possible. C'est tout ce qui est jusqu'à présent sorti du positif de ce long débat, si on en exclut les indications que, dans un vote prochain, le Parlement pourra retirer de la discussion sur l'orientation de la politique douanière. Cette interpellation, faite par trois membres des trois grands partis, MM. Pater, libéral, Suizot, catholique, Hulni, socialiste, est de loin la plus importante au moment où le protectionnisme britannique, entraînant dans d'autres pays des mesures de sauvegarde analogues, menace l'existence des principaux débouchés belges et contraint le ministre des affaires étrangères à négocier avec Londres et vraisemblablement, dans quelques jours, avec Paris.

Ce fut, à cette occasion, M. Pater, député libéral de Charleroi et qui fut longtemps un collaborateur de la *Gazette de Lausanne*, qui prononça le discours décisif, bâti d'arguments et de faits, provoquant une mise au point depuis longtemps attendue du ministre des affaires étrangères, M. Hymans. Après avoir montré que les barrières douanières s'élèvent de plus en plus partout devant les produits belges, que la Belgique voit se fermer l'un après l'autre les débouchés indispensables à l'activité de son industrie exclusivement exportatrice, M. Pater critiqua vivement la politique du gouvernement, politique d'isolement, qui se force pour des raisons de prestige à se tenir à l'écart de tout groupement économique. Si l'on conçoit que la Belgique ne peut aliéner ni sa liberté ni son indépendance, on ne conçoit pas qu'elle puisse, par ses seuls moyens conjurer les effets d'un protectionnisme envahissant et rompre le cercle de fer qui à la longue risque de rendre son isolement funeste. Sans doute, à l'inspiration des résolutions adoptées à Genève, elle a conclu avec les petits pays nordiques la convention d'Oslo; mais cette convention est purement négative; elle prévoit simplement que les signataires s'abstiendront pendant six mois de modifier leurs tarifs douaniers sans concert préalable. Mais cette convention, qui n'a pas d'ailleurs été respectée à la lettre, ne donne pas à la Belgique le grand marché intérieur dont son activité a besoin. Ce grand marché intérieur, seule une union douanière avec la France, et à laquelle pourrait être partie la Hollande, pourrait le donner à la Belgique. La France hospitalise six cent mille Belges; la plupart des grandes usines belges y ont des succursales; les deux pays ont des intérêts économiques, politiques et militaires communs; ils possèdent un empire colonial qui est un vaste réservoir de matières premières et un consommateur énorme; l'industrie belge comme l'industrie française auraient, par une étroite collaboration, une sécurité et une stabilité communes et acquerraient aisément les moyens de se défendre, sans compromettre l'harmonie de leurs économies, contre toutes les agressions tarifaires de l'étranger.

Telle est, substantiellement, la thèse de MM. Pater, Suizot et Hulni. Elle n'est certes pas neuve; depuis longtemps quelques hommes clairvoyants la défendent

Gazette de Lausanne
ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

Le présent numéro
contient
celui du dimanche
13 décembre
et doit être vendu
sans augmentation
de prix

contre une hostilité systématique des meilleurs officiels qui, butés dans un sentiment imperméable aux réalités, n'ont cessé de la considérer comme une formule d'abécédaire — ou de portugaisation, comme a dit un jour M. Vandervelde — d'un petit pays devant un grand pays. Mais cette idée, viollement combattue il y a quelques années, a fait lentement mais sûrement son chemin dans l'opinion publique. Nombreux sont à présent les industriels, les agriculteurs, les hommes d'affaires et les hommes politiques, naïvement hostiles qui, sous l'agilon du miasme persistant, en sont arrivés à concevoir qu'il n'est de salut pour une petite unité économique comme la Belgique, si grande productrice qu'elle soit, que dans un marché intérieur élargi par un accord avec l'un ou plusieurs de ses voisins. A présent, on peut considérer que l'idée d'une union économique franco-belge a cause gagnée dans la partie éclairée et vigilante de l'opinion publique.

On ne peut dire cependant que cette cause soit pareillement gagnée dans un petit cercle d'où émanent les mots d'ordre officiels en matière de politique extérieure et dont M. Hymans, le ministre des affaires étrangères, est le représentant le plus autorisé. Sa réplique aux interpellateurs, nerveuse et impatiente, a donné la conviction que M. Hymans n'est pas prêt à renoncer à une tradition, fortement ébranlée certes, chancelante même.

M. Hymans, tout en ne dissimulant pas ses sympathies pour la France, déclara d'abord qu'une union douanière franco-belge ne serait pas profitable aux intérêts belges. Le marché financier est embrassé: on n'y accepte plus les marchandises étrangères que par des contingements très étroits. Ce furent là les seuls arguments positifs de son discours. Les autres relèvent d'hypothèses dont il faudrait au préalable examiner moins subjectivement la valeur pour déterminer si elles sont un obstacle dorénavant à des prises de contact et à des négociations entre les deux pays. Quel la France refuse *a priori* l'union douanière — alors qu'elle la proposa pendant la guerre — qu'un pareil accord entraîne la création d'autres entités économiques qui entraîneraient en lutte avec le bloc franco-belge, que l'Europe tout entière s'élèverait contre un dessein qui risquerait de compromettre l'indépendance de la Belgique, ces arguments et d'autres sur lesquels il est inutile d'insister, se réclament d'hypothèses qui sollicitent vraiment trop certains faits parce qu'on leur accorde une valeur dérisoire.

<>>

Il y a aussi à la base de la politique économique de M. Hymans une pétition de principes sans issue. M. Hymans reconnaît la nécessité de l'élargissement du marché intérieur belge, mais il refuse d'engager la Belgique dans aucune combinaison douanière qui satisfasse à cette nécessité. Cependant qu'il attend, en espérant que la Belgique se tirera seule des difficultés de l'heure, les grands marchés intérieurs se referment et se replient sur eux-mêmes, refusant les produits étrangers et s'efforçant à faire rendre le maximum à leur économie nationale, quittes pour se débarrasser de l'excédent de leur production à vendre à des prix anormaux à l'étranger. Le temps est passé définitivement où l'on pouvait se passer sans douleur de ses voisins. La complexité, et surtout les fabrications en série exigent dès lors une interdépendance à laquelle il sera de moins en moins possible de se soustraire dans l'avenir. Il faut espérer que M. Hymans, à la lumière de l'expérience, réformerà des points de vue que les réalités quotidiennes démentent sans

pitie. Parti, il y a quelques jours, à Londres, pour obtenir quelque avancement aux rigueurs protectionnistes de l'Angleterre, il est revenu avec la vague promesse de négociations lointaines. L'espérance d'une coopération avec l'Angleterre en matière économique, que personne n'a jamais de mauvais traitements qu'il ait d'avoit subis dans sa captivité, de n'avoir pas assumé sa défense, et d'avoir cherché à lui faire renier ses « convictions ».

Son défenseur communiste au Conseil national a tranquillement repris ce tir au vol des mensonges et on l'a paisiblement laissé dire. Il s'est même trouvé des groupes de députés pour écouter avec déférence cet homme dont la présence dans la députation nationale est une honte publique. Son camarade, un Zurichois du nom de Müller, qui a une tête de photographe de foire, le seconda d'une voix éraillée.

Comme la Chambre avait commencé par somnoler une heure sur la procédure pénale fédérale, l'heure du départ des trains était arrivée. On renvoya à lundi la réponse que M. Motta devra faire aux deux bolchévistes élus par Bâle et Zurich.

P. G.

Lettres parlementaires

Les députés rentrent dans leurs foyers

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Ayant entamé la législature, les députés rentrent dans leurs foyers jusqu'à lundi. S'ils rencontrent des gens sincères, ils auront probablement l'occasion de se rendre compte que cette première semaine de la session porté une sérieuse atteinte au contact, renouvelé cet automne, entre le peuple et la députation nationale. Ils ont commis une première faute en élisant à la présidence un homme dont la mentalité est celle d'un *Rittmeister* allemand et qui s'est exprimé en termes parfaitement inconvenants sur la décision prise dimanche par le peuple suisse dont les députés ne sont que les mandataires passagers et révocables. Ils en ont commis une seconde, et plus grave, en ne réagissant pas contre les paroles de leur président. Cette perte est d'ailleurs commune aux assemblées délibérantes, mais on aimerait que la notre, parce qu'elle est la plus autorisée, fit preuve d'un peu plus d'indépendance et de courage pérsonnel.

Le député qui aurait eu le geste spontané de se lever pour protester publiquement contre les paroles présidentielles eût soulevé dans le pays une immense approbation. Cet acte libérateur, même censuré pour la forme, eût dissipé la pesante atmosphère que laisse subsister le silence figé des uns, l'approbation tacite des autres devant le discours de ce politicien argovien dont la mentalité est aux antipodes de celle de la nation.

Mais parce qu'il occupe une des hautes dignités de la Confédération, il se trouvera des courtisans, dans la presse et ailleurs, pour lui prodiguer des courbettes, des éloges et des louanges. Pour le spectateur quotidien de la vie parlementaire, il y a des jours où toutes les impressions se résument dans les cinq lettres formant le mot pouah !

C'est l'impression qu'on éprouve aussi toutes les fois qu'on voit se lever, confit dans son insolence, sa fatuité et sa propension bouchie, ce gros avocat communiste Welti, le défenseur de tous les grands fribourgeois. Tapi comme un rat dans un fumoir, ce personnage qui ne pense qu'à laver les pâles, pieds et poings liés, à l'abjection moscovite, a eu l'audace de sommer le Conseil fédéral de remuer ciel et terre pour tirer des prisons italiennes l'agitateur communiste Hofbauer, qui s'en était allé porter la révolution en Italie.

Ce Hofbauer est Suisse par l'état-civil. Crachant à la figure de son pays quand il y réside, il réclame sa nationalité pour obtenir une liberté qui lui permettra de recommencer à « travailler » contre la Suisse. Et comment revendique-t-il la protection de ce même gouvernement fédéral qu'il détruirait de

peu de chose !

Un jour, Letitia protesta avec énergie devant cette cascade ininterrompue de compliments. Miss Penn rougit jusqu'à la racine des cheveux et se hâta de se justifier. Elle se mit à expliquer d'une voix que l'émotion paralysait :

— Oui, je vous paraît étrange, un peu folle, mais vous ne savez pas à quel point je suis ému en me demandant ce qu'on doit éprouver quand on est jolie comme vous ; savoir que les gens se détourment... les gens, je veux dire les hommes... savoir qu'ils ont envie de vous embrasser. Que cela doit être extraordinaire, magnifique ! Et, tout en parlant, ses yeux ravis ne pouvaient se détacher de Letitia.

Cette dernière se demanda s'il fallait rire ou se fâcher.

— Je ne suis pas très jolie, protesta-t-elle enfin, et je vous assure que je n'éprouve rien de si spécial, de si étonnant.

— Vous n'êtes pas laide, lui dit-elle doucement, et Hugh vous aime beaucoup... tous les enfants vous adorent.

— C'est le seul amour qui soit bon pour une femme, le seul amour qui ne la déchire pas, qui ne la meurtrisse pas.

Elles s'entendirent tout de suite le

meilleur du monde. Miss Penn était, de son naturel, tranquille et très discrète. La seule chose inattendue chez elle était son admiration extatique pour Letitia. Elle regardait ses yeux et disait : « Quels beaux yeux ! » ; elle touchait doucement ses cheveux en murmurant : « Comme ils sont épais, comme ils sont doux vos beaux cheveux ! » ; ou bien : « Comme vous êtes svelte, comme vous vous tenez droit ! »

Un jour, Letitia protesta avec énergie devant cette cascade ininterrompue de compliments. Miss Penn rougit jusqu'à la racine des cheveux et se hâta de se justifier. Elle se mit à expliquer d'une voix que l'émotion paralysait :

— Oui, je vous paraît étrange, un peu folle, mais vous ne savez pas à quel point je suis ému en me demandant ce qu'on doit éprouver quand on est jolie comme vous ; savoir que les gens se détourment... les gens, je veux dire les hommes... savoir qu'ils ont envie de vous embrasser. Que cela doit être extraordinaire, magnifique ! Et, tout en parlant, ses yeux ravis ne pouvaient se détacher de Letitia.

Cette dernière se demanda s'il fallait rire ou se fâcher.

— Je ne suis pas très jolie, protesta-t-elle enfin, et je vous assure que je n'éprouve rien de si spécial, de si étonnant.

— Vous n'êtes pas laide, lui dit-elle doucement, et Hugh vous aime beaucoup... tous les enfants vous adorent.

— C'est le seul amour qui soit bon pour une femme, le seul amour qui ne la déchire pas, qui ne la meurtrisse pas.

Elles s'entendirent tout de suite le

meilleur du monde. Miss Penn était, de son naturel, tranquille et très discrète. La seule chose inattendue chez elle était son admiration extatique pour Letitia. Elle regardait ses yeux et disait : « Quels beaux yeux ! » ; elle touchait doucement ses cheveux en murmurant : « Comme ils sont épais, comme ils sont doux vos beaux cheveux ! » ; ou bien : « Comme vous êtes svelte, comme vous vous tenez droit ! »

Un jour, Letitia protesta avec énergie devant cette cascade ininterrompue de compliments. Miss Penn rougit jusqu'à la racine des cheveux et se hâta de se justifier. Elle se mit à expliquer d'une voix que l'émotion paralysait :

— Oui, je vous paraît étrange, un peu folle, mais vous ne savez pas à quel point je suis ému en me demandant ce qu'on doit éprouver quand on est jolie comme vous ; savoir que les gens se détourment... les gens, je veux dire les hommes... savoir qu'ils ont envie de vous embrasser. Que cela doit être extraordinaire, magnifique ! Et, tout en parlant, ses yeux ravis ne pouvaient se détacher de Letitia.

Cette dernière se demanda s'il fallait rire ou se fâcher.

— Je ne suis pas très jolie, protesta-t-elle enfin, et je vous assure que je n'éprouve rien de si spécial, de si étonnant.

— Vous n'êtes pas laide, lui dit-elle doucement, et Hugh vous aime beaucoup... tous les enfants vous adorent.

— C'est le seul amour qui soit bon pour une femme, le seul amour qui ne la déchire pas, qui ne la meurtrisse pas.

Elles s'entendirent tout de suite le

main s'il en avait le moyen ? En faisant passer au prolétariat international une lettre dans laquelle il accuse le Conseil fédéral d'être responsable de sa condamnation à quinze ans de prison, responsable de mauvais traitements qu'il ait subis dans sa captivité, de n'avoir pas assumé sa défense, et d'avoir cherché à lui faire renier ses « convictions ».

Son défenseur communiste au Conseil national a tranquillement repris ce tir au vol des mensonges et on l'a paisiblement laissé dire. Il s'est même trouvé des groupes de députés pour écouter avec déférence cet homme dont la présence dans la députation nationale est une honte publique. Son camarade, un Zurichois du nom de Müller, qui a une tête de photographe de foire, le seconda d'une voix éraillée.

Comme la Chambre avait commencé par somnoler une heure sur la procédure pénale fédérale, l'heure du départ des trains était arrivée. On renvoya à lundi la réponse que M. Motta devra faire aux deux bolchévistes élus par Bâle et Zurich.

P. G.

Conseil des Etats

(Service spécial de la Gazette)

Fin de semaine

La séance écourtée du vendredi fut marquée par le vote de deux conventions internationales réglant les conditions d'établissement en Suisse du Fonds agraire, dénommé fonds A, ainsi que du fonds spécial ou fonds B. Ces fondations qui s'installent à Bâle où elles jouiront des mêmes privilégiés fiscaux que la Société internationale de crédit hypothécaire agricole, ont pour but, exposa M. Evéquez, de faciliter le règlement de certains différends financiers entre les pays balkaniques. En faisant dimanche par le peuple suisse dont les députés ne sont que les mandataires passagers et révocables. Ils en ont commis une seconde, et plus grave, en ne réagissant pas contre les paroles de leur président. Cette pleutre est d'ailleurs commune aux assemblées délibérantes, mais on aimerait que la notre, parce qu'elle est la plus autorisée, fit preuve d'un peu plus d'indépendance et de courage pérsonnel.

Le Voltaire qui revit sous la plume de M. Chaponnière diffère singulièrement de celui sur les os décharnés de qui Musset fit voler le « hiboux sourire ». L'auteur le montre plus ou moins qu'agent des troubles politiques dont Genève fut le théâtre et de la désaffection religieuse qui les accompagnent. Dans l'âme des Genevois d'alors l'attachement à la Réforme qui les avait émancipés et à la mémoire du réformateur qui avait façonné eux et leur cité coexistait avec l'oubli, ou tout au moins le détachement à l'égard de la théologie du XVI^e siècle. Du dogme il ne révérait plus, et encore était-ce d'assez loin, que la formule : sa rigidité les rebutait; il avait dicté les lois somptuaires, d'ailleurs violées à l'envi; il présidait aux « remontrances » de la Compagnie des pasteurs, de moindre en moindre effet. Au contact de Voltaire ils prenaient conscience de la confusion qui persistait dans leur esprit. Certes le levan insinué par l'hoste des Délices fut, à la longue, opéré sans lui. Genève, qui compatissait aux souffrances de ses coreligionnaires persécutés en France et qui, avec une absurde inconscience, refusait chez elle le droit de cité à ses natifs, fut parvenue quelque jour sans Voltaire à pratiquer la largeur et la tolérance en matière politique et religieuse; mais le prestige de ce personnage qui, tout au moins, fut de l'ordre de l'art et de la science, ne dispense constamment des joies nouvelles. Ah ! si Jaques-Dalcroze avait la chance d'être un compositeur érigé, comme nos snobs sauraient lui faire fêter et so

ment travaillé, et qui se remémore le temps passé avec quelque regret. Nous avons tout particulièrement goûté le sentiment à la fois poignant et sobre avec lequel Madame Nina Jaques-Dalcroze a rendu, de sa belle voix, l'émotion qui se dégage de cette chose exquise : « O mon village, que deviens-tu ? » Mais il faudrait tout citer, et ne point négliger non plus de dire l'art délicat de ces « dialogues » si bien chantés par Mme Jaques-Dalcroze et M. Cheridjian, la tendresse émue de certaines de ces mélodies d'un charme si prenant (« Joli temps qui t'es venu... »), la grandeur aussi avec quoi le compositeur sait évocer la montagne (« Nous sommes rudes là-haut ! »).

Les auditeurs qui remplissaient la grande salle de l'Ecole Normale étaient ravis et ils l'ont bien témoigné. Ce fut, dans la dureté des temps présents, une soirée de détente bien-faisante, et nous fûmes heureux, avec bien d'autres de pouvoir exprimer à M. Jaques-Dalcroze, qui accompagnait au piano ses interprètes, la gratitude que nous lui devons pour cette leçon d'optimisme, de gaîté et de saine beauté. Mais comment ne pas s'affliger que ces chansons, qui fleurent le tapis roulant, aient été publiées sur les bords de la Seine ?

G. R.

Chambre française

Les interpellations sur le chômage

Paris, 11 décembre. La Chambre a repris vendredi matin la discussion des interpellations sur le chômage. Plusieurs députés montrent les effets de la crise dans les régions qu'ils représentent et suggèrent diverses solutions.

M. Goujon, socialiste, réclame une assurance contre le chômage, sans participation de l'ouvrier, puis l'augmentation du taux de la subvention de l'Etat, en suite l'augmentation de l'allocation aux chômeurs et l'extension des 180 jours.

M. Paulin, socialiste, préconise des ententes internationales, afin d'abaisser le nombre des heures de travail à 6 heures par jour.

M. Herriot signale qu'à Lyon il y a 5000 chômeurs et 20 000 travailleurs étrangers.

M. Landry, ministre du travail, monte à la tribune. Son collègue des travaux publics traîne du chômage dans les mines. La statistique officielle indique 104 000 chômeurs, 1600 marins et dockers. Le nombre total des chômeurs est d'environ quatre fois supérieur au nombre de ceux qui sont secourus. Sur les 6 800 000 salariés pouvant être atteints par la crise, il y a 2 millions de chômeurs partiels. Il faut voir les choses telles qu'elles sont. La situation est mauvaise, moins pourtant qu'à l'étranger. M. Landry montre l'impossibilité d'une assurance contre le chômage. M. Herriot demande l'intervention de l'Etat. Il faut fixer à 3 mois le délai de résidence pour le droit aux secours de chômage.

M. Landry expose ce qui a été fait et souligne qu'aucun pays au monde ne paie plus de 180 jours.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La convention avec la Banque de France

Paris, 11 décembre. Par 304 voix contre 276, la Chambre approuve une proposition du président du Conseil, de tenir samedi matin séance pour la discussion de la convention avec la Banque de France.

Après ce vote, M. Vincent Auriol (socialiste) demande pourquoi dans ces conditions ne pas discuter tout de suite le projet de loi sur la convention avec la Banque de France.

M. Tardieu, ministre de l'agriculture, rappelle alors sa demande de discussion immédiate du projet de loi tendant à l'ouverture d'un compte spécial d'avances à certaines sociétés de crédit agricoles.

M. Laffont (socialiste) répond que les députés n'ont pas reçu à ce sujet un rapport.

Le ministre de l'agriculture déclare avoir donné toutes les explications nécessaires. Les commissions intéressées l'ont entendu à ce sujet.

M. Rucklin (socialiste) voulant interrompre le ministre, celui-ci fait allusion à une réunion publique au cours de laquelle il infligea aux socialistes un échec cuisant.

Il s'ensuit alors un tumulte indescriptible. M. Tardieu essaye en vain de parler. Le président demande également sans succès d'empêcher le tumulte. La séance doit être suspendue.

Communiqués

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

SPECTACLES - CONCERTS - SOCIÉTÉS

CONCERT DE NOËL — On sera heureux d'apprécier que l'Orchestre du chœur et le Chœur de l'Académie St-Cécile, qui viennent de se consacrer à Lausanne dans d'excellentes conditions, sous la direction de M. Ernest-D. Simondet, donneront un concert de Noël dimanche 20 décembre, à 20 h. 30, au Temple de St-François, avec le concours d'artistes hautement appréciés. Outre un magnifique Concerto Grossso du Corelli et une ravissante Histoire de Noël en huit scènes musicales, le programme renferme plusieurs œuvres du regretté compositeur suisse Fritz Bach qui, malencontreusement, a été égaré dans le mystère de Noël. En consacrant son premier concert à la mémoire de ce maître et à la gloire d'une fête bénie, l'Orchestre et le Chœur de l'Académie St-Cécile ont été bien inspirés. Sans nul doute, le succès couronnera leur belle œuvre, dont le profit sera versé intégralement au Fonds des restaurations du Temple. Location chez Fetsch.

CARNET DU JOUR
SAMEDI 12 DECEMBRE
Théâtre Bel Air. — 20 h. 30. Le Compartiment de dames seules.

Maison du Peuple. — 14 h. 30. Polyvalente, avec Jean Hervé, de la Comédie française.

Casino de Montbenon. — 20 h. Soirée annuelle des Jeunes commerciaux.

Beau-Rivage-Palace. — 21 h. Bal de la Lune.

Lausanne-Palace. — 22 h. Bal des cliniciens.

XXI. Canto. — 20 h. 30. Soirée de la Philharmonie italienne.

Hotel de France. — 20 h. 30. Soirée du Chœur mixte de Lausanne.

Splendid. — 20 h. 30. Soirée de l'Orchestre des accordéonistes.

Librairie Bonnard, rue Haldimand. — Exposition Vincent Vincent.

A l'Aubusson. — 3 rue de la Paix. Exposition de maisons de poupées et de meubles miniatures (au bénéfice des orphelins).

Cinémas : 15 h. et 20 h. 30.

Lumen : Verdun.

Biograph : Démaskué ! La dame de Shanghai.

Capitole : Dactylo.

Modern : Mon cœur et ses millions.

Palace : La chanson des nations.

Bourg : Chanson paloise.

M. ROSET ET A. TAMBURINI

Tout Lausanne voudra entendre cette sympathique cantatrice, ainsi que le remarquable pianiste italien. Maison du Peuple mercredi 16 décembre.

Location Cettier-Jacotot, chez Curtis Tours.

Av. Théâtre 2.

P. 43 L.

A la commission des finances

Paris, 11 décembre. Après une longue discussion, la commission des finances de la Chambre a adopté par 13 voix contre 6 le principe de la convention entre l'Etat, la Banque de France et la Caisse autonome. Au cours de cette discussion, les membres de la commission se sont mis d'accord pour que le projet vienne en discussion devant la Chambre lundi ou mardi.

La bataille électorale est engagée

Notre correspondant de Paris nous témoigne :

A la Chambre, la bataille est engagée sur toute la ligne et l'on peut croire qu'elle durera quelque temps, trois mois, peut-être. Mais ce n'est pas le ministère qui en est l'enjeu. S'il lui arrive un accident dans la mêlée, ce sera fortuitement ou parce que le président du Conseil l'aura voulu. On n'a de reste pas l'impression qu'il cherche une mort volontaire : depuis quelques jours, au contraire, il semble que M. Pierre Laval ait stimulé les sentiments de la majorité à son égard.

Non, la bataille parlementaire est simplement la première de la campagne électorale, et l'opposition s'est lancée épéralement à la suite des socialistes qui, visiblement, dirigent les opérations. Il est vrai que l'abondante confusion des travaux offre un vaste champ à l'offensive des gauches. Il y a au tableau de la Chambre, une effarante multiplicité de débats qui attendent ou qui se chevauchent et qui doivent être votés avant la fin de l'année.

La préoccupation électorale domine toutes les autres. Elle se manifeste, en particulier, à propos de la réforme électorale dont, au nom de la commission du suffrage universel, M. Georges Mandel a obtenu de haute lutte que la discussion consisterait si lui avait été demandé en septembre 1931 par le Conseil de la S. N. sur la question suivante :

« Les traités pertinents et les décrets des autorités compétentes de la S. N. confèrent-ils à la Pologne des droits ou attributions quant à l'accès et au stationnement des navires de guerre polonais dans le port et les voies d'eau de Dantzig ?

Par 11 voix contre 3, la Cour a répondu négativement. Les motifs de sa réponse peuvent être résumés comme suit :

Après en avoir exposé l'historique, la Cour déclare que la question à elle soumise a trait à la revendication par la Pologne, pour ses navires de guerre dans le port de Dantzig, de droits particuliers différents de ceux dont jouissent les bâtiments de guerre de pays étrangers. Or, le port de Dantzig n'est pas territoire polonais et, par suite, les droits que revendique la Pologne s'exerceraient par dérogation aux droits de la ville libre : des droits de cette nature doivent reposer sur une base bien claire. A cet égard, la thèse polonaise se fonde sur les principes qui sont à la base de la création de la Ville libre, plutôt que sur les textes conventionnels pertinents. Après avoir examiné ces textes et ces principes, la Cour en conclut que les traités pertinents, soit aux termes des dispositions qu'ils contiennent, soit en vertu d'une implication nécessaire, ne confèrent pas à la Pologne les droits qu'elle revendique. Pour ce qui est de la résolution du conseil de la S. N. qui, alléguait-on, avait reconnu ces droits, la Cour déclare que le Conseil s'était rendu compte de l'importance pratique qu'il y avait à fournir à la flotte polonaise un abri et des facilités de port, mais que la mesure exacte desdites facilités ainsi que la possibilité juridique de les accorder étaient des points à l'égard desquels une nouvelle étude s'imposait, la résolution du Conseil se bornant à constituer un point de départ pour cette étude.

LA RECHERCHE DES BAISSEURS

Paris, 11 décembre.

Les services financiers du parquet général et du parquet de la Seine poursuivent depuis quelque temps des enquêtes parallèles au sujet de manœuvres de bruits tendancieux lancés dans le public et qui auraient pour but de semer la panique financière et d'aggraver la baisse des valeurs françaises les moins discutées. Ces enquêtes recherchent les auteurs de ces manœuvres et ceux qui s'efforcent de propager des bruits alarmistes. Le procureur de la république vient d'adresser une circulaire à la police judiciaire, à la sûreté générale, ainsi qu'au commissaire spécial de la Bourse, pour que ces services lui communiquent d'urgence tous renseignements qu'ils pourront recueillir sur ses faits.

LA CONSEIL DE L'UNION POUR LA S. D. N.

Paris, 11 décembre.

Le conseil général de l'Union pour la S. N. qui s'est réuni à Londres a voté une résolution, aux termes de laquelle il déclare qu'une nation membre de la S. N. ait pris l'initiative d'ouvrir les hostilités, avant d'avoir fait appel à l'organisation de la S. N., en vue d'un règlement pacifique du différend. Il déclare également que les hostilités se soient poursuivies après que les deux parties eurent donné leur assurance au Conseil qu'elles cesseraiient.

MANIFESTATION ORAGEUSE A LA SORBONNE

Paris, 11 décembre.

Vendredi après-midi, avait lieu, à la Sorbonne, l'élection des délégués du conseil de discipline. Des étudiants appartenant à des groupements politiques envoient l'heure de la Sorbonne au cours des élections ; les uns crient : « Libérez Tao (l'étudiant indochinois arrêté au moment des manifestations provoquées par les événements de Yen Bay), les autres crient « Vive la France ». Le doyen de la Faculté fut dû faire appel à la police pour rétablir l'ordre à l'intérieur de la Sorbonne.

Le résultat du scrutin pour l'élection des délégués au conseil de discipline a été proclamé dans la soirée. La liste socialiste-communiste a été élue. En résumé, on évalue de 12 à 15 le nombre des jeunes gens blessés au cours des bagarres qui se sont produites avant l'intervention de la police. Deux manifestants ont été arrêtés pour refus de circuler. Ils ont été remis en liberté après vérification de leur domicile.

Cour internationale de La Haye

de La Haye

Elle donne son avis sur le différend de Dantzig

La Haye, 11 décembre.

Au cours d'une audience publique tenue vendredi, la Cour permanente de justice internationale a prononcé l'avis consultatif qui lui avait été demandé en septembre 1931 par le Conseil de la S. N. sur la question suivante :

« Les traités pertinents et les décrets des autorités compétentes de la S. N. confèrent-ils à la Pologne des droits ou attributions quant à l'accès et au stationnement des navires de guerre polonais dans le port et les voies d'eau de Dantzig ?

Par 11 voix contre 3, la Cour a répondu négativement. Les motifs de sa réponse peuvent être résumés comme suit :

Après en avoir exposé l'historique, la Cour déclare que la question à elle soumise a trait à la revendication par la Pologne, pour ses navires de guerre dans le port de Dantzig, de droits particuliers différents de ceux dont jouissent les bâtiments de guerre de pays étrangers. Or, le port de Dantzig n'est pas territoire polonais et, par suite, les droits que revendique la Pologne s'exerceraient par dérogation aux droits de la ville libre : des droits de cette nature doivent reposer sur une base bien claire. A cet égard, la thèse polonaise se fonde sur les principes qui sont à la base de la création de la Ville libre, plutôt que sur les textes conventionnels pertinents. Après avoir examiné ces textes et ces principes, la Cour en conclut que les traités pertinents, soit aux termes des dispositions qu'ils contiennent, soit en vertu d'une implication nécessaire, ne confèrent pas à la Pologne les droits qu'elle revendique. Pour ce qui est de la résolution du conseil de la S. N. qui, alléguait-on, avait reconnu ces droits, la Cour déclare que le Conseil s'était rendu compte de l'importance pratique qu'il y avait à fournir à la flotte polonaise un abri et des facilités de port, mais que la mesure exacte desdites facilités ainsi que la possibilité juridique de les accorder étaient des points à l'égard desquels une nouvelle étude s'imposait, la résolution du Conseil se bornant à constituer un point de départ pour cette étude.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.

Le résultat du scrutin pour la S. D. N. a été proclamé dans la soirée.



POUR LEVER NOS VERRES ...
au succès de nos travaux
et de nos accords, comme à
notre solide amitié, choisis-
sons le vin mousseux qui
en est digne, le Bujard
Grand Perlé.

BUJARD Grand Perlé
BUJARD, LUTRY

Après le spectacle
nos petites spécialités culinaires

UNIC

Place Centrale, 8
LAUSANNE

MARDI

15
DÉCEMBRE

GRAMO-CONCERT
THORENS

CASINO
DE
MONTBENON

CARTES DE VISITE
à l'Imprimerie de la « Gazette »

KOCHER
Rue du Pont 7
Lausanne
tailleur 1^{er} ordre

SES VETEMENTS SUR MESURE

attestent le bon faiseur : coupe impeccable,
fini parfait, tissus et doublures de qualité.

**VENTE SPECIALE DE
FOURRURES**

Dès ce jour, pour faire apprécier les avantages énormes que nous offrons pour l'achat de toute belle fourrure, nous honfions un

**Rabais
spécial de 10 %**

sur les prix d'un bon marché incroyable de toutes nos fourrures.

Nous invitons chaque cliente à venir examiner sur place, sans aucun engagement la beauté de nos marchandises nos prix vraiment avantageux

Vous servir chez nous,
c'est acheter au mieux de vos intérêts.

**MAGASIN DE FOURRURES
GALERIE ST-FRANÇOIS
LAUSANNE - J. LEVY**

**SUCCURSALE DU
RENARD ARGENTE
GENÈVE**

Papier à lettres

en boîte, en bloc et au détail.
Les dernières nouveautés sont arrivées.
Exclusivité de plusieurs des meilleures fabriques.
Atelier de timbrage dans la maison.
Exécution soignée. Livraison dans les deux jours.

J. Kaiser & fils
LAUSANNE

Le
PATÉ
bien truffé
DUROCHER
pur foie d'oie, sans graisse
est une merveille
gastronomique.
4 GRANDEURS DE BOITE

en vente exclusivement chez le
Fournisseur des gourmets :

MANUELLE
LAUSANNE

Montbenon

Navigation

à remettre, pour cause
départ, très bel appa-
tement 7 pièces,
de maîtres, deux de
bouées, bain, cumulus,
en cent., vue sur
tout le lac. Prix
avant. Sadr. à
GALLAND & Cie

3. Place St-François,
Lausanne.

Appartement
à louer

à ORBE, pour 24 mars,
évent. 24 janv. 5 pièces,
chambre de bain, de
bonne dépendances, ver-
ger. Accès direct, quel-
que paixible, 5 min. vil-
le. Offres éte. sous chif-
fre J. 20485 L. à Publi-
citas. Lausanne.

Mme et M. Freymond-
Dutoit.

Beau 5 pièces

av. du Léman 30, vue,
soleil, balcon, bains, bon-
ne, chauffage, prix ré-
duit pour preneur immé-
diat. Sadr. Etude E. et
R. Krayenbühl, St-Lau-
rent 20, ou au concierge.

Mme et M. Freymond-
Dutoit.

Fr. 280.000.-

sont demandés en 1re hy-
pothèque sur immeuble
locatif neuf, entièrement
loué, dans ville du bord
du lac. Très belle situation.
Estimation officielle
fr. 400.000. — Revenu
locatif fr. 25.000. —

Ecrire sous chiffre P.
531-37 L. à Publicitas,
Fribourg.

50.000 fr.

Informations par écrit
sous chiffre P. 15.881 F.
à Publicitas, Fribourg.

Pensionnat

Excellent pension est
offerte, dans beau cha-
let confortable et bien
chauffé. Situation mag-
nifique pour les sports.
Prix modérés. Belle Ro-
che, Les Diablerets.

100.000.-

demandés en 2^{me} rang
sur bel immeuble au cen-
tre de la ville. Offres s-
chiffres O. F. 40852 L.
à Orell Füssli-Annonces,
Lausanne. 407

Camion

Chevrolet

8 cyl. 1 1/2 tonne, cabine
3 places, pont à rideaux,
prix très avantageux.
Case 1132. Maupas.

Conduite intérieure

neuve

4-5 places, modèle 1931-
32, pas roulé, première
marque française, 6 cyl.,
13 CV, derniers per-
fectionnements, à vendre
cause départ. Case 1132,
Maupas.

Voyez les charmants

Lus des anciens

à cristaux, chez le spé-
cialiste :

CROT, Grand Pont
16. 2me. — Lausanne.

PENSION

Dans belle contrée tran-
quille, on reçoit person-
nes fatiguées et nerveuses.
Soins affectueux par
personne qualifiée. On
accepte jeunes gens et
jeunes filles non accom-
pagnées. Offres éte. à
chiffre P. 280.59 L. à
Publicitas, Lausanne.

Appartements

meublés

à louer, très superbe.
Prix modérés.

Castel Rivaz 6

Territet-Montreux

Fabrication suisse de qualité

„UNION“

Coffres-forts
Coffres à portes ren-
trantes système auto-
matique breveté

Meubles d'acier
Coffres à murer

Fabrique de Coffres S. A.
Zurich.

Gessnerallee 36.

Représentant général :

D. GOBAT Lausanne

Case postale 10828

CADEAU UTILE

Cadeaux de Fêtes

Vaporisateurs, Savons, Eau de Cologne,
Lavande, Verveine, Parfums, Manucures.

DRUGERIE DE GÉORGETTE

ADRIEN FAVRE

Av. Rumine 3 Tel. 31.512 - Lausanne

Appartements

meublés

à louer, très superbe.

Prix modérés.

Castel Rivaz 6

Territet-Montreux

EST OUVERT

Prix modérés. W. Lichtenberger et M. Gilg, prop.

LIQUIDATION GÉNÉRALE

POUR CESSATION DE COMMERCE

BIJOUTERIE

MAXIMA

ANGLE ST-FRANÇOIS-GRAND-CHÈNE

ARGENTERIE BIJOUX HORLOGERIE

Voyez nos prix et nos vitrines

Agencement à vendre

OUVERT LE DIMANCHE

Max Wertheimer

LIQUIDATION GÉNÉRALE

POUR CESSATION DE COMMERCE

BIJOUTERIE

MAXIMA

ANGLE ST-FRANÇOIS-GRAND-CHÈNE

ARGENTERIE BIJOUX HORLOGERIE

Voyez nos prix et nos vitrines

Agencement à vendre

OUVERT LE DIMANCHE

Max Wertheimer

Grande quinzaine de

TAPIS D'ORIENT

Un choix surprenant. Des qualités superbes.
La compétence d'une maison de vieille renommée et de toute confiance.

CHIRAZ	HERIZ	SPARTA	BELOUDJISTAN	AFSCHAR
178 x 121 95.—	120 x 75 35.—	310 x 205 370.—	80 x 54 15.—	165 x 121 65.—
205 x 133 110.—	131 x 89 45.—	291 x 207 420.—	115 x 69 27.—	156 x 117 70.—
190 x 140 115.—	190 x 144 175.—	280 x 200 400.—	125 x 85 38.—	174 x 122 75.—
195 x 140 115.—	182 x 134 190.—	301 x 208 490.—	125 x 82 38.—	178 x 128 75.—
223 x 176 160.—	293 x 212 320.—	289 x 211 520.—	136 x 82 48.—	180 x 125 80.—
297 x 225 225.—	327 x 236 380.—	330 x 240 530.—	152 x 90 45.—	190 x 126 85.—
318 x 210 270.—	343 x 236 400.—	343 x 243 650.—	130 x 87 35.—	168 x 126 90.—
317 x 205 310.—	342 x 238 430.—	340 x 242 650.—	165 x 90 60.—	170 x 126 100.—
317 x 196 300.—	347 x 245 450.—	372 x 272 720.—	168 x 94 68.—	182 x 125 105.—
307 x 235 350.—	400 x 285 720.—	401 x 307 875.—	154 x 112 70.—	200 x 133 140.—
	etc.	etc.	etc.	etc.

Grand choix de tapis fins, tels que :

Mesched, Turkbaff, Kirman, Teheran, Keschana, Bouchara, Sivas, Afgan ancien, etc.

Tous nos tapis sont garantis authentiques et faits à la main

B. IYNED.JIAN

GRAND-PONT 8, entresol (au-dessus du Café de la Cloche)

LA PLUS ANCIENNE MAISON SPÉCIALE DE LA PLACE

Même maison à Berne: Münzgraben 6.

Garnitures de Bureau

en marbre, onyx, bois, métal avec les accessoires assortis
tels que lampes bûcher, classeurs, mouillairs, pêche à lettres, cahets, ouvre à lettres, plumeurs, etc.

J. Kaiser & fils
LAUSANNE

Dernière heure financière

Bourse de New-York

Séance du 11 décembre

Ouverture quelque peu irrégulière, mais assez soutenue dans l'ensemble. En deuxième heure, la cote recule sensiblement. Argent métal en avance. Clôture aigourde.

Avances aux brokers. — Avances pour la semaine : \$ 690 millions, en diminution de 30 millions.

Bourse de Londres

Séance du 11 décembre

Les fonds anglais terminent au plus haut. Aux caoutchoutiers, le Rubber Trust a été recherché à 16 sh. 3. Rentes allemandes mieux ; Chemins anglais et argentins en reprise. Aux industrielles anglaises, la caractéristique est fournie par la vive baisse de Cunard qui tombe un moment à 5 sh. Les yankees sont lourdes en clôture. Suédoises fortes. Pétrolières en reprise. Les kaffirs esquissent une pointe en avant. Rhodésiennes, stannifères et diamantifères sans intérêt. Rio Tinto faible.

La livre sterling

Londres, 11 décembre. La livre sterling s'est affermie ; le change sur Paris cote 813/8, celui sur New-York 3/2.

Bourse de Berlin

Séance du 11 décembre

Marché en reprise ; sur l'absence des réalisations attribuées à l'étranger. Redressement remarquable en face de la faiblesse de Wall Street. Par la suite, les plus hauts cours ne se sont pas maintenus. Reichsbank : 70 c. 67 1/2 ; Ch. de fer du Reich priv. 85 1/2 c. 62 1/2 ; I. G. Farben 82 c. 81 ; Siemens 110 c. 108 1/2 ; Schultheiss 40 1/2 contre 38. Fermeté des valeurs à rendement fixe.

Bourse de Paris

Séance du 11 décembre

Des rachats sont sur diverses valeurs, accélérant la reprise. Irrégularité des Rentes françaises, dont le marché, grâce à la meilleure tenue des 6 % 1920 et 1927, a pu se stabiliser sans aucune intervention des Caisses. Le 4 % 1925, à change garanti, perd plus d'un point sur des ventes spéculatives. Banque de Paris 1104 c. 1056. Etablissements de crédit très bien tenus. Faiblesse, par contre, du Crédit Foncier à 4505 c. 4555. La reprise dans le groupe industriel est très limitée. Faiblesse caractérisée du Rio Tinto. Raffermissement du groupe Krueger.

De l'or pour la Suisse

New-York, 12 décembre. Le bulletin quotidien du mouvement d'ordre de la Banque fédérale de réserve signalise notamment une exportation de 150,000 dollars à la Suisse.

Banque nationale suisse

Berne, 11 décembre.

Dans sa séance du 11 novembre 1931, le conseil de banque de la Banque nationale suisse a adopté et approuvé un rapport approfondi sur la politique de la Banque pendant les trois derniers mois, rapport qui lui a été présenté par la direction générale.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour concernaient des affaires internes de la banque.

Une fabrique suisse ferme ses portes

Glaris, 11 décembre.

La Maison Trunphy, Schätti & C°, imprimerie sur tissus de coton à Mittiödi, cesse son exploitation. Tout le personnel a reçu son congé. Cette entreprise était la principale source de gain de la commune.

Cours de clôture de New-York

Comm. par Banque Saint-Phalle & Co., S. A., à Zurich

VENDREDI 11 DECEMBRE

	10	11
Allied Chem. & Die.	72	68 7/8
American Can.	61 5/8	60 3/8
Amer. Smelting & Ref.	20 1/2	19 1/2
Amer. Tel. & Telgr.	123 3/4	122 3/4
Anaconda Copper	10 3/4	10 1/8
Atchison Topeka	86 3/4	86 2/4
Baltimore and Ohio	20 1/2	19 1/8
Bethlehem Steel	20	21 5/8
Canadian Pacific	13 1/8	12 5/8
Chesapeake and Ohio	20	27 3/4
Cons. and Southern	4	4
Cons. Gas of New York	61 3/8	62 1/2
City	3 5/8	3 1/2
Dix Incorporated	51 1/4	49 1/2
Du Pont de Nem. & Co.	52 1/2	51 3/4
Eric Railroad		
General Electric	25 3/8	24 3/4
General Motors	22 1/4	22 1/2
International Nickel	7 3/4	7 1/2
Intern. Tel. & Telgr.	9 3/4	8 3/4
Kennecott Copper	11 1/8	10
Miss. Pacific		
Montgom. Ward & Co.	8 1/8	7 1/2
New-York Central	27 1/2	26 3/4
North America	33	31 5/8
Pennsylvania	20 3/4	20 1/2
Radio	5 3/4	5 1/2
Southern Pacific		
Standard Oil New-Jersey	30 3/8	29 7/8
Texas Corporation	15 1/4	14 5/8
Union Carbide	29 3/4	29 1/4
Union Pacific	76	73
U. S. Steel	48 1/2	45 3/4
Westinghouse Electric	27 7/8	27 1/4
Elect. Bond & Share Co.	12 5/8	11 1/4
Brasilian Traction	8 1/2	9
Cities. Service		

Cours indicatifs des changes

Derives

Prix moyen

Paris 20.17

Londres 17.05

New York (chèques) 5.1275

New York (câble) 5.135

Bruxelles 71.47

Milan 28.42

Madrid-Barcelone 42.75

Amsterdam 207.55

Berlin-France 121.50

Vienne 121.50

Budapest 15.20

Prague 93.50

Stockholm 92.50

Oslo 92.50

Copenhague 92.50

Sofia 3.65

Bucarest 9.05

Varsovie 9.05

Belgrade 9.05

Billets de banque 20.17

Français 20.17

Anglais 17.05

Italiens 26.42

Allemands 17.05

Autrichiens (nouv.) 17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

17.05

<p